



**PACTE TERRITORIAL D'INSERTION  
AVENANT 2022-2024**

**APPEL A PROJETS 2024**

**DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE DES FAMILLES ET DE L'INSERTION  
SERVICE EMPLOI et INSERTION**

## I- cadre général

Dans le cadre de son Pacte Territorial d'Insertion, le Conseil départemental lance un appel à projets pour l'année 2024 afin de développer les 2 axes du plan par la mise en œuvre d'actions nouvelles.

Les axes du plan sont :

- \* Axe 1 : Les actions pour accéder à la formation et l'emploi
- \* Axe 2 : Des professionnels et des métiers pour accompagner à la formation et l'emploi

Ainsi, le présent appel à projets doit permettre à l'ensemble des acteurs de l'insertion, de l'emploi et du développement économique, de proposer des projets innovants répondants aux axes du plan. Dans la limite des crédits disponibles et selon l'ordre de classement à l'issue de l'appel à projets.

## II- Contenu de l'appel à projets

Le contenu des actions du présent appel à projets est volontairement généraliste afin de permettre aux différents porteurs de projets de faire des propositions au plus près des besoins de terrain qu'ils ont repérés.

Les actions s'adressent à des bénéficiaires du rSa soumis aux droits et devoirs et ayant contractualisé avec le Président du Conseil départemental. Elles doivent concourir à leur insertion sociale et/ou professionnelle dans la perspective d'apporter des réponses visant à leur sortie du dispositif rSa. Elles devront être complémentaires aux réponses existantes.

Ci-dessous, les objectifs identifiés pour lesquels des réponses innovantes, adaptées et complémentaires sont attendues :

- faciliter l'accès à l'emploi par une première étape de mobilisation professionnelle
- permettre une reprise d'activité progressive et encadrée
- favoriser le développement de l'autonomie professionnelle du public
- favoriser l'orientation et l'intégration dans le secteur marchand
- favoriser le maintien dans l'emploi
- accompagner un projet professionnel de qualification en alternance
- aider à la création de sa propre activité et son emploi
- aider au développement de son activité
- repérer des freins à l'insertion sociale et professionnelle
- effectuer un accompagnement adapté pour lever ces freins
- valoriser les capacités et compétences de chacun
- créer ou recréer du lien social et lutter contre l'isolement
- rendre les personnes actrices de leur environnement
- redonner confiance en soi
- répondre aux besoins de mobilité
- répondre aux besoins de mode de garde

### III- Délai de mise en œuvre et période de réalisation :

Le prestataire devra être en mesure de démarrer l'action dans les délais précisés.  
Les dépenses ne seront éligibles que durant cette période de réalisation retenue.

### IV- Financement de l'action

Le financement de l'action se fera par le biais d'une subvention annuelle. L'action sur laquelle s'engage le porteur de projet fera l'objet d'une convention partenariale dans laquelle seront précisées les modalités de financement et d'intervention.

Le partenariat devra indiquer dans sa demande de subvention, le montant sollicité pour mettre en œuvre l'action. Il devra le justifier par un budget détaillé de l'action. Celui-ci devra faire apparaître toutes les autres sources de financements possibles de l'action dont le FSE.

### V- Modalités de réponse

#### A. Contenu et exposé de la réponse

L'opérateur présentera un projet d'action conforme au présent appel à projets **à l'aide du dossier de demande de subvention PTI 2024**. Il conviendra d'être particulièrement précis et exhaustif sur le contenu et déroulement de l'action, les moyens mis en œuvre, les outils utilisés, les compétences des intervenants et le coût de l'action.

#### B. Délai de réponse

Les réponses de l'appel à projets sont à adresser, sous un délai précisé en fonction de l'appel à projets, au plus tard **le 30 novembre 2023** à :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Corrèze  
Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion  
Service Emploi et Insertion  
Hôtel du Département "Marbot"  
9, rue René et Émile Fage  
BP199-19005 Tulle cedex

#### C. Pièces à joindre à la demande de subvention :

- N°SIRET
- statuts / composition du CA
- justificatifs de chaque financement mobilisé ou mobilisable pour cette action
- présentation de la structure (plaquette, rapport d'activité)
- dernier compte de résultat et bilan
- CV des intervenants
- diplômes des intervenants

## D. Contacts/coordination/assistance

Pour toute question, les porteurs de projets peuvent se rapprocher des services du Département, auprès de :

|   |   |
|---|---|
| Chargée de projet Insertion<br><a href="mailto:edessoudeix@correze.fr">edessoudeix@correze.fr</a><br>05.55.93.74.26 | <b>Marie-Françoise CULOT</b><br>Chef du service Insertion<br><a href="mailto:mculot@correze.fr">mculot@correze.fr</a><br>05.55.93.73.20 |
|---|---|

## VII- Critères de sélection

Le descriptif des opérations doit être précis et détaillé dans la demande de subvention, tant pour les objectifs à atteindre que pour les moyens (humains, pédagogiques, matériels, suivi et évaluation de l'action) mobilisés à cette fin.

Les demandes seront évaluées au vu des éléments renseignés dans le dossier de demande de subvention, notamment à la lumière des critères suivants :

- Objet social de l'organisme porteur de projet, activités régulièrement développées (ou innovantes ou expériences d'accompagnement similaires), connaissances et compétences de l'organisme en matière de :
  1. monde de l'entreprise
  2. techniques de recherche d'emploi, simulation entretien, conseils en image,
  3. suivi et accompagnement des publics demandeurs d'emploi
  4. informatique
  5. dispositifs d'emploi et de formation
- Présentation du contexte général et du diagnostic territorial, justifiant de la mise en place de cette action au regard des axes stratégiques du PTI et de la situation des bénéficiaires du rSa
- Partenariat établi notamment avec le monde de l'entreprise et de la formation
- Description de l'action proposée (objectifs visés et résultats attendus)
- Outils pédagogiques
  - Outils de suivi et d'évaluation de l'action (bilan d'étape, bilan de fin de parcours, bilan quantitatif et qualitatif de l'action, feuille d'émargement...)
  - Relations avec le service Insertion et les référents parcours
  - Qualifications, compétences et expérience des intervenants
  - Coût de la prestation, plan de financement de l'action détaillé